



Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires

LES ECHOS DE L'ANVVEN

Edition : juin 2011

Le mot du Président :

Chers adhérents et sympathisants.

La loi Morin votée le 5 janvier 2010 achève sa première année d'application suite au décret 653 du 11 juin 2010. Notre association est intervenue tout au long du processus d'élaboration pour obtenir enfin reconnaissance et indemnisation. La loi marque une étape importante dans notre combat même si elle comporte de nombreuses insuffisances. Le texte met fin à 30 années d'omerta et d'indifférence entretenues par la hiérarchie, les scientifiques et les responsables politiques de tous bords. Des explications ont été fournies aux adhérents et sont toujours disponibles sur notre site internet.

Le bilan après 12 mois d'application n'est pas satisfaisant. La communication avec le ministère et le CIVEN d'Arcueil est au stade du balbutiement. Il est difficile d'obtenir des renseignements sur l'avancement des travaux du comité d'indemnisation composé de neuf sages qui étudient les dossiers avant de donner un avis au ministre. Pas un seul courrier adressé aux deux associations représentatives de métropole. Toujours le culte suranné du secret. De plus, la commission consultative de suivi prévue à l'article 7 de la loi n'est pas encore mise en place et les 19 membres ne sont pas désignés. Rappelons que 5 places sont réservées aux associations représentatives et l'ANVVEN entend bien tenir son rôle face à une concurrence déloyale qui semble venir de certaines amicales commémoratives qui se déclarent représentatives après 30 années de passivité et de silence. L'ANVVEN reste vigilante et n'hésite pas à revendiquer sa place mille fois méritée au regard du travail remarquable effectué depuis 7 ans. Les parlementaires sont désignés : les sénateurs MP Cléach et G Fisher ainsi que les députés P Calmejane et C Ménard.

Depuis l'assemblée générale du 27 novembre 2010 qui a marqué un tournant avec l'élection au conseil d'administration de 3 membres de l'ex ASEN (P Pothier, JY Le Saux et H Gaubert), les actions ont eu pour objectif principal d'intervenir à plusieurs niveaux pour peser dans le débat et se situer en tête des associations actives pour **assurer notre place à la commission consultative**. C'est par nos observations et propositions que l'ANVVEN sera incontournable.

Association loi 1901 Siège social 7 rue Moulin du Rufa 29820 Bohars Tel 02 98 47 02 84
Courriel/ anvven@neuf.fr site/ www.anvven.net Siret 512 851 981 00013

L'ANVVEN a suivi le parcours de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) posée par Maître Olivier Ferri de Toulon, avocat d'un adhérent devant le tribunal des pensions militaires d'invalidité du Var. Le Conseil d'Etat a été saisi mais n'a pas transmis au Conseil constitutionnel.

Par ailleurs, l'ANVVEN a saisi, le Médiateur de la République JP Delevoye au sujet du fonctionnement des TPMI et de l'archaïsme du code des pensions d'invalidité (charge de la preuve pour obtenir l'imputabilité au service). Par courrier en date du 22 mars 2011, le Médiateur a reconnu l'inadaptation du code qui défavorise les vétérans et adressé des propositions concrètes aux ministres concernés. Affaire à suivre en prenant contact avec Dominique Baudis nommé Défenseur des droits suite à la suppression de la fonction du Médiateur. Un courrier sera prochainement envoyé au ministre de la justice, garde des Sceaux, pour l'informer de l'injustice insupportable qui frappe depuis trop longtemps, ceux qui ont le mieux servi la France. Une fois encore, c'est l'ANVVEN qui fait la course en tête et intervient avec pertinence et détermination pour que les victimes, veuves et orphelins n'entrant pas dans le cadre restreint de la loi Morin cessent d'être déboutés devant la juridiction militaire. Plusieurs affaires sont en délibéré et des espoirs existent de voir des pensions d'invalidité, attribuées aux vétérans même si la procédure trop longue, s'apparente au parcours du combattant.

Par courrier du 20 mai 2011 adressé aux 2 rapporteurs, les députés Gilbert Le Bris et Etienne Mourrut, l'ANVVEN a demandé à être auditionnée par la mission d'information mise en place au sein de la commission défense de l'Assemblée nationale au sujet du dialogue social dans les armées. Il nous semble logique d'intervenir dans un domaine qui nous concerne au premier chef car nous étions (presque) tous militaires au moment des expérimentations nucléaires. Appelés ou engagés, nous avons une bonne expérience du volet social, très peu développé à cette époque. Nous demandons une reconnaissance (TRN ou autre) avec l'avis positif de G Teissier .

Citons encore l'étude de morbidité en cours à Sepia-santé de Baud (Morbihan). Il serait utile de reprendre contact avec le docteur Claire Ségala chargée de l'étude, comme nous l'avions fait en juin 2008 pour l'étude de mortalité rendue le 12 octobre 2009 et pour laquelle l'ANVVEN fut la seule association à présenter des observations (courrier du 27 août 2010).

Pour conclure, il faut poursuivre le travail entrepris depuis 7 ans car les résultats sont probants même s'ils restent insuffisants. Les victimes sont invitées à déposer un dossier auprès du SCIVEN si elles estiment réunir les 3 conditions posées par la loi Morin: **cancer** reconnu radio induit, présence dans un **secteur géographique** contaminé et **période d'affectation** sur les sites. L'ANVVEN fera des observations et des propositions pour améliorer la loi et le code des pensions militaire d'invalidité lorsque le ministre convoquera la commission consultative de suivi . Nous solliciterons les principaux candidats à la présidence de la République comme en 2007. Je vous souhaite de passer un bon été 2011.

Pierre Marhic
Président de l'ANVVEN

Informations diverses.

Le CA du 29 avril a reconduit le Bureau pour l'année 2011.

Président Pierre Marhic 7 rue Moulin du Rufa 29820 Bohars tel : 02 98 47 02 84

Vice-président Joseph Tanguy 33 rue de Kerourien 29200 Brest Tel : 02 98 45 22 85

Secrétaire Hugues Rousée 20 Allée du Fastnet 56550 Belz Tel : 02 97 55 51 17

Trésorière Denise Cadalanu 32 Boulevard Mouchotte 29200 Brest Tel : 02 56 29 42 90

La situation financière est très saine car les dépenses sont réduites aux quelques frais de déplacement et au fonctionnement courant du secrétariat : affranchissements, photocopies, site... Cependant, la trésorière signale que plusieurs adhérents sont en retard de cotisation pour l'année 2011. Un rappel est joint au présent envoi en appelant à l'indulgence des destinataires si une relance n'est pas justifiée. L'hiver 2010 a été très rude pour certains bénévoles et les opérations de pointage n'ont peut-être pas été effectuées avec toute la rigueur habituelle.

Médiatisation

La communication est devenue une obligation pour se faire connaître et reconnaître. Des progrès ont été réalisés même si nos interventions auprès de la presse manquent encore d'assurance. Notons cependant que le secrétaire a participé à un débat télévisé depuis le Sénat à Paris, animé par Benoît Duquesne avec la présence sur le plateau de la députée Christiane Taubira et de maître Tessonnière.

La journaliste Alexandra da Rocha a réservé une place exclusive à l'ANVVEN, dans son reportage réalisé pour le magazine **Réponse à tout n° 251 de mai 2011**.

Le président a donné une visioconférence en liaison directe avec le siège de l'ONU à New York, pour intervenir dans une enquête menée par Pierre Forien pour le compte du « groupe des 77 » qui rassemble 131 pays en voie de développement.

L'ANVVEN a fourni des informations et envoyé des documents à Audrey R...qui prépare un mémoire dans le cadre de son master *Droit de l'environnement* à l'université de Lyon 3. Elle se destine à une carrière d'avocate.

Enfin, le siège est en liaison avec des avocats commis d'office, chargés de défendre les intérêts de nos adhérents devant le TPMI à Toulon, Bordeaux et Rouen.

Le site www.anvven.net

Le site a été refondu pour faire apparaître plus clairement les rubriques principales. Les titres sont clairs et la couleur trouve sa place. Des photos ont été ajoutées et plusieurs dizaines sont en examen par le webmaster avant affichage. Un effort sera fait pour mieux expliciter les légendes : situer le lieu, la date, les circonstances, les personnages.... Une étude est en cours pour proposer des vidéos facilement accessibles. Pour les adhérents ne disposant pas d'ordinateur, nous leur conseillons de se rapprocher d'un voisin ou parent (les jeunes sont habiles en ce domaine) pour accéder périodiquement aux informations concernant notre association. Par exemple, le dossier SCIVEN pour demander une indemnité (capital) au titre de vétéran ou ayant droit, est disponible à l'impression depuis le site. Numéro de téléphone du SCIVEN 0810 007 025 au tarif normal.

Penser à informer le siège de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou adresse courriel.

Emission « Pièces à convictions » présentée par Elise Lucet et diffusée le 2 décembre 2004. C'est un document très complet qui montre que toutes les précautions ne pouvaient être mises en œuvre. Les déclarations de feu Pierre Messmer font froid dans le dos. Des vétérans expliquent leur situation au moment des tirs et parlent de leur souffrance. Des veuves témoignent également avec beaucoup de courage et une grande dignité dont Mme Lec ... L'intervention de l'amiral Sanguinetti qui commandait le porte-avions Clemenceau en 1968, constitue un témoignage de première importance. A noter que cette cassette vidéo a été prise en compte par le TPMI de Draguignan dans une demande de pension présentée et obtenue par la veuve Lor...La même démarche a été tentée devant le TPMI de Brest avec un succès plus que relatif. A utiliser sans réserve lors des audiences devant le tribunal des pensions d'invalidité, avec la participation active de l'avocat.

Rappelons l'excellent documentaire réalisé en 2009 par Bonobo Productions (Thierry Derouet et Nathalie Barbe) qui a fait connaître notre association. La cassette « Essais nucléaires, quelles vérités ? » est disponible sur commande à Bonobo Productions 20 rue Crespin du Gast 75011 Paris
Tel : 01 46 36 83 17

La casquette de l'Amiral affolait le compteur Geiger.

Taurirt Tan Affela, la montagne sacrée des Touaregs

2400km au sud d'Alger, le 1er mai 1962 à 11 heures la montagne s'est vengée, Béryl! Quel joli nom pour l'horreur, le tunnel au fond duquel la bombe (7 fois Hiroshima) avait été déposée, n'a pas résisté.

L'expérience comme chacun le sait était souterraine donc sans danger!

Seule l'équipe de Détection et de Décontamination dont j'étais Brigadier-Chef était en tenue: gants de caoutchouc, bottes, tenue blanche de la tête aux pieds, masque à gaz, dosimètres individuels.

Il est à noter pour l'histoire que l'équipe civile du C.E.A à coté de nous était **AUSSI** en tenue de décontamin; le reste: Ministres, civils, militaires de haut rang de toutes armes étaient en tenue habituelle, shorts, chemisettes, bref, 100 à 200 personnes étaient en position à environ 4 ou 5 km de l'explosion sur le site d'In Ecker le reste du personnel était stationné dans la base vie à In Amguel à environ 40kms à l'Ouest.

11 Heures, dans un grondement assourdissant, un nuage de poussière de sable a caché la montagne, le sol tremblait sous nos pieds et soudain à travers la poussière ocre, un affreux nuage noir s'est échappé du bas de la montagne, grossissant à vue d'œil, catastrophe... catastrophe!. l'équipe du C.E.A et nous, avons enfilé nos masques à gaz et ce fut le sauve qui peut général tout le monde a sauté dans les 4*4 et les jeeps et ce fut la chevauchée fantastique à fond à travers le désert plein Ouest vers la base et le nuage allait plus vite que nous. Et, miracle le vent a tourné vers l'Est épargnant la base vie, mais touchant les 9 pauvres gars oubliés qui étaient de garde sur la piste de l'autre coté de la montagne.

Il n'y avait plus de distinction de grades tous personnels confondus on se sauvait comme des lapins! Pendant que des équipes du génie bloquaient l'entrée de la base d'In Amguel nous avons monté un poste de décontamination à l'escale à quelques km de la base et là tout le personnel a fait la queue pour que nous les contrôlions et passions à la douche et au teepol avec des brosse je suis resté 7 heures avec le masque à gaz, les bottes et les gants de caoutchouc sous ma combinaison de décontamination à passer le personnel au compteur Geiger, 7 heures par 50°C!

Le soir on se déshabilla mutuellement selon un rituel approprié, j'avais de l'eau dans mes bottes jusqu'aux chevilles!

Le jeune médecin appelé m'a confirmé le lendemain que mon dosimètre gradué jusqu'à 20 Roengens était saturé ça m'a valu 2 séjours de 2 semaines dans le Nord à la mer à coté d'Alger (Sidi Ferruch) où j'avais instruction de passer mes journées à me baigner dans la mer et à lézarder au soleil. Je suis encore resté 6 mois sur le site d'In Ecker au Point Nord.

Ah oui pourquoi ce titre? Parce que dans l'affolement général un amiral (c'est drôle un amiral dans le désert) avait perdu sa casquette, je l'avais ramassée et je la portais sur ma combinaison au-dessus de mon masque à gaz et pure folie, en approchant la sonde du compteur de ma tête le Geiger s'est mis à crépiter... Je dois dire qu'à ce jour j'ai peu d'ennuis de santé à part une fatigue presque continue et des ennuis gastro intestinaux pas piqués des vers et que faute à la casquette m'a femme dit que l'irradiation s'est portée sur la tête!!!!

Combien sommes-nous de survivants actuellement de cette « belle expérience? » Je ne sais, si mon témoignage vous intéresse dites-le moi j'ai beaucoup d'anecdotes, notamment celle du chauffeur transsaharien portugais qui conduisait un semi-remorque chargé de porta cabines qui était complètement ahuri nous l'avons douché et nous avons enterré le camion et ses porta cabines dans une fosse creusée dans le sable, car impossible à décontaminer.

Et l'épisode de ma vipère à cornes que des légionnaires complètement saouls ont trempée dans la bière, elle n'a pas survécu au traitement, j'ai toujours la vipère ; elle est dans un mélange d'alcool et de formol.

Henri Gaubert,

Appelé aux 610ème Groupe d'armes Spéciales à Bourges puis au 620ème GAS à Reganne et muté au 621ème GAS d'In Aguel dans le Hoggar Novembre 1960/Novembre 1962